

ENSEIGNANT PROFESSIONNEL DE TENNIS

Mémos
FFT
2009

Le tennis,
un sport
réservé à
TOUS



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

ENSEIGNANT PROFESSIONNEL

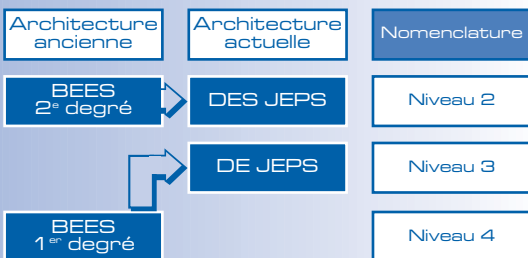
Enseignant professionnel de tennis

LES NOUVEAUX DIPLOMES

Vous souhaitez enseigner le tennis de façon professionnelle, vous envisagez d'acquérir un diplôme permettant d'enseigner ou vous êtes déjà titulaire d'un BEES 1^{er} degré et vous désirez compléter votre formation et obtenir un diplôme d'un niveau supérieur.

Vous devez savoir que sous l'impulsion du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, une réforme des diplômes et des formations a été mise en place en 2008. Les Brevets d'État 1^{er} et 2^e degrés tennis ont été remplacés par deux nouveaux diplômes :

- le **Diplôme d'État de la Jeunesse, Éducation populaire et Sports (DE JEPS)**, mention tennis ;
- le **Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, Éducation populaire et Sports (DES JEPS)**, mention tennis.



Alors que les premières promotions de candidats aux DE et DES JEPS sont entrées en formation au mois de septembre 2008, les dernières sessions d'examens du BE1 et du BE2 tennis auront lieu respectivement en 2009 et 2010.



DE TENNIS

CE QUI A CHANGÉ

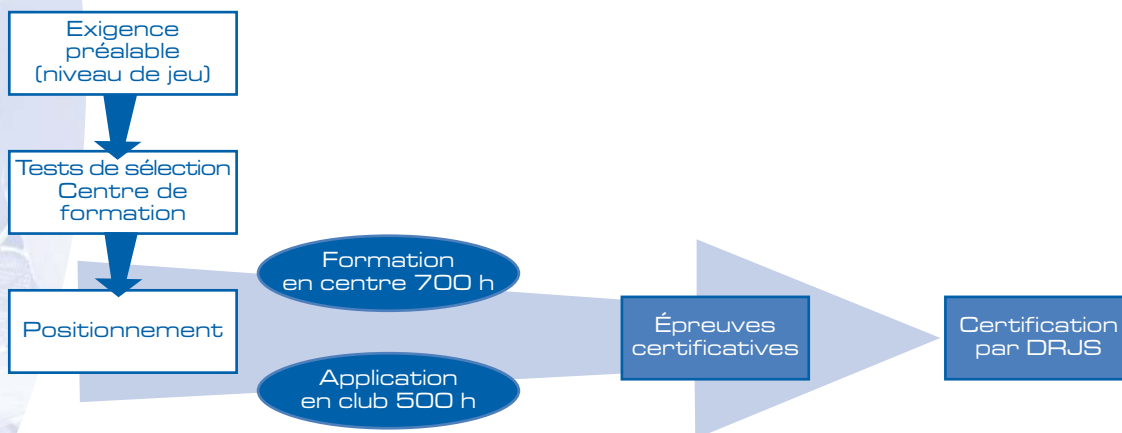
Dans le système mis en place en 2008, il n'y a plus de séparation entre tronc commun et partie spécifique, et les examens finaux disparaissent. Pour obtenir le DE ou le DES, il faut obligatoirement passer par un centre de formation habilité par une Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports. Actuellement, 331 stagiaires répartis dans 15 centres de formation se préparent au DE, alors que 82 sont réunis dans 4 centres pour accéder au DES. En 2009/2010, le nombre de centres pourra légèrement augmenter.

La formation, d'une durée totale de 1200 heures, se fait obligatoirement selon le principe de l'alternance. Cela signifie que les stagiaires reçoivent une formation en centre de 700 heures, celle-ci étant complétée par une application pédagogique de 500 heures en club, sous la responsabilité d'un tuteur (généralement l'enseignant professionnel du club) qui est en relation régulière avec l'équipe des formateurs du centre.

Tout candidat doit donc s'organiser pour être sous contrat (apprentissage ou professionnalisation) avec un club ou une structure d'enseignement du tennis lors de sa formation.



LE PARCOURS DU CANDIDAT



EXIGENCE PRÉALABLE

Avant de se présenter aux tests de sélection d'un centre de formation (DE ou DES), il faut satisfaire à une exigence préalable **de niveau de jeu équivalent à 15**. Plusieurs cas sont prévus par les textes :

- Les candidats apportant la preuve qu'ils sont ou ont été classés à 15 ou au-dessus sont dispensés du test de niveau de jeu appelé « épreuve de performance ».
- Les candidats ayant obtenu pendant l'année en cours des résultats suffisants pour accéder à la seconde série peuvent solliciter une attestation de la Commission Fédérale de Classement afin d'être dispensés de l'épreuve de performance.
- Les candidats qui ont obtenu un minimum de 6 victoires contre des joueurs d'un niveau équivalent à la 2^e série fédérale au cours des 24 mois précédents (résultats attestés par un organisme officiel) peuvent se présenter à l'épreuve de performance organisée par la Direction Technique Nationale en vue d'obtenir l'attestation de niveau de jeu prévue par les arrêtés du DE et du DES. Cette épreuve consiste en une série de matchs en formule aménagée contre des joueurs différents. Pour toute information sur cette épreuve de performance, prendre contact avec le CTR de sa ligue ou avec la DTN (département Formation et Enseignement).
- L'exigence préalable de niveau de jeu obtenue avant de se présenter au DE reste valable pour le DES.

TESTS DE SÉLECTION

Chaque centre de formation organise des tests de sélection quelques semaines avant le début de la formation. Ces tests ont comme objectif de s'assurer que les candidats retenus ont un profil permettant d'envisager leur réussite au diplôme et leur insertion professionnelle future.

Nature des tests de sélection du DE

- **Test n°1 (épreuve écrite)** : rédaction d'un courrier ou d'un courriel (durée : 30 minutes).
- **Test n°2 (épreuve orale)** : présentation orale du parcours personnel et du projet professionnel suivie d'un entretien (durée totale : 30 minutes au maximum).
- **Test n°3 (épreuve pratique)** : démonstration technique en jeu des différents coups du tennis (durée : 30 minutes).
- **Test n°4 (épreuve pédagogique)** : direction d'une séquence pédagogique pour un groupe de 2 à 6 joueurs (durée de la séquence : 30 minutes puis entretien de 10 minutes).

Nature des tests de sélection du DES

- **Test n°1 (épreuve orale)** : présentation du parcours du candidat et de son expérience, suivie d'un entretien (durée totale : 30 minutes).
- **Test n°2 (épreuve orale)** : présentation d'un rapport sur le fonctionnement d'une structure de pratique du tennis suivie d'un entretien (durée : 30 minutes).
- **Test n°3 (épreuve pédagogique)** : séquence d'entraînement individuel pour un joueur adulte suivie d'un entretien (durée : séquence d'entraînement 30 minutes, entretien 10 minutes).
- **Test n°4 (épreuve écrite)** : analyse d'un document vidéo constitué de séquences de jeu (durée : 1 heure).

La nature ou l'organisation de ces tests peuvent varier légèrement selon les centres.

POSITIONNEMENT

Les candidats ayant satisfait aux tests de sélection participent ensuite à une phase de positionnement qui vise à prendre en compte les compétences individuelles afin de construire pour chacun un parcours individualisé de formation qui pourra comprendre des allègements ou des renforcements de formation. C'est lors de cette phase de positionnement que les candidats ayant obtenu certains diplômes ou parties de diplômes peuvent solliciter des dispenses d'unités capitalisables (UC). Le parcours individualisé de formation qui est proposé par le responsable du centre doit être accepté par le candidat lui-même, puis validé par le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports.

FORMATION

Formation en centre

La formation est répartie en 4 Unités Capitalisables, chacune d'elles devant être validée lors des épreuves certificatives.

VOLUMES DE FORMATION : UNITÉS CAPITALISABLES

DIPLÔME D'ÉTAT

Les 700 heures de formation comprennent les heures planifiées en centre (658 h) intégrant les temps d'évaluation, et les actions effectuées sous la responsabilité de l'équipe technique régionale (42 h).

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| UC 1 : « Concevoir un projet d'action » | env. 120 h |
| UC 2 : « Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action » | env. 75 h |
| UC 3 : « Conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis » | env. 465 h |
| UC 4 : « Encadrer le tennis en sécurité » | env. 40 h |

VOLUMES DE FORMATION : UNITÉS CAPITALISABLES

DIPLÔME D'ÉTAT SUPÉRIEUR

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| UC 1 : « Construire la stratégie d'une organisation du secteur tennis » | env. 120 h |
| UC 2 : « Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur tennis » | env. 75 h |
| UC 3 : « Diriger un système d'entraînement en tennis » | env. 465 h |
| UC 4 : « Encadrer le tennis en sécurité » | env. 40 h |

Si le volume total de formation est identique dans tous les centres (avec cependant des répartitions entre UC qui peuvent varier légèrement), le calendrier annuel s'adapte aux contraintes régionales. Pour obtenir des informations précises à ce sujet, prendre contact avec le responsable du centre choisi.

Application pédagogique en club

Elle place le stagiaire en situation et l'amène ainsi à acquérir les compétences requises pour exercer en qualité d'enseignant professionnel de tennis. Il exerce donc sous la responsabilité d'un tuteur qui est généralement l'enseignant professionnel du club mais qui peut aussi être un membre de l'équipe technique régionale. Ce dernier est en contact fréquent avec le responsable du centre de formation. Le volume d'activité en club est de 500 heures sur l'année.

ÉPREUVES CERTIFICATIVES

Organisées conjointement par le centre de formation et la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, elles permettent de valider les UC. La certification d'un diplôme ne peut être acquise que lorsque les 4 UC ont été validées. En cas d'échec à une épreuve, un rattrapage est mis en place. Le jury régional nommé par le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports est chargé de certifier les UC.

Les épreuves certificatives sont complétées par des **évaluations formatives** qui jalonnent le parcours de formation et aident le candidat à évaluer son niveau de compétence dans le domaine concerné.

Épreuves certificatives du DE JEPS

UC 1

Épreuve orale : présentation d'un rapport de 8 à 15 pages, suivie d'un entretien, relatif aux moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet, à l'animation de l'équipe responsable et à la promotion du projet.

UC 2

Épreuve orale : présentation d'un rapport de 15 à 30 pages, suivie d'un entretien, relatif à la mise en œuvre du projet.

UC 3

1^{re} épreuve certificative : séance d'enseignement, suivie d'un entretien, permettant de vérifier la capacité du candidat à conduire une séance de pédagogie collective (à l'exclusion d'une séance d'entraînement) ainsi que les connaissances du candidat relatives à la formation de cadres.

2^e épreuve certificative : séance d'entraînement, suivie d'un entretien, pouvant comprendre un atelier relatif à l'amélioration des qualités physiques et permettant de vérifier la capacité du candidat à conduire une séance de pédagogie individuelle ou collective d'entraînement (4 joueurs maximum).

UC 4

1^{re} épreuve certificative : séquence de plusieurs situations pédagogiques permettant d'évaluer la capacité du candidat à encadrer le tennis en sécurité.

2^e épreuve certificative : entretien permettant d'évaluer les connaissances du candidat dans le domaine de la sécurité.

Épreuves certificatives du DES JEPS

UC 1 et 2

Épreuve orale : présentation d'un rapport de 30 pages au maximum, suivie d'un entretien, relatif à la mise en œuvre d'un projet de développement stratégique d'une structure.

UC 3

1^{re} épreuve certificative : séance d'entraînement tennis et physique d'un joueur de niveau régional dont le candidat a la charge ou qu'il suit régulièrement lors de la formation. La séance est précédée par une présentation du joueur et de sa programmation par le candidat. Cette séance est suivie d'un entretien.

2^e épreuve certificative : présentation orale d'un document d'environ 10 pages relatif à une action de formation de cadres qu'il a conçue et réalisée au cours de l'année de formation. Cette présentation est suivie d'un entretien.

UC 4

1^{re} épreuve certificative : séquence de plusieurs situations pédagogiques permettant d'évaluer la capacité du candidat à encadrer le tennis en sécurité.

2^e épreuve certificative : entretien permettant d'évaluer les connaissances du candidat dans le domaine de la sécurité.

Les candidats titulaires du DE JEPS sont dispensés des épreuves certificatives de l'UC 4.

DISPENSES, ÉQUIVALENCES ET ALLÈGEMENTS DE FORMATION

| DIPLÔMES OU PARTIES DE DIPLOMES POSSÉDÉS | DISPENSES, ÉQUIVALENCES ET ALLÈGEMENTS DE FORMATION |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| BE1 + expérience d'enseignement de 1200 h sur les 5 dernières années | Équivalence du DE (demande à faire auprès de la DDJS) |
| Épreuve pédagogique de la partie spécifique du BE1 | Dispense des UC 3 et 4 du DE |
| Tronc commun BE1 | Allègement de formation au DE |
| BE2 | Équivalence du DES (pas de démarche particulière à faire) |
| Partie spécifique BE2 | Dispense des UC 3 et 4 du DES |
| Tronc commun BE2 + expérience de 400 h en tant que responsable de structure d'enseignement du tennis | Dispense des UC 1 et 2 du DES |

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Différentes possibilités de financement de la formation peuvent être envisagées selon les centres et les régions. Pour obtenir des informations, prendre contact avec le responsable du centre de formation envisagé.

TEXTES DE RÉFÉRENCE TENNIS

- Arrêté du 31 décembre 2007, portant création de la mention tennis du **Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport** (DE JEPS), spécialité perfectionnement sportif, publié au Journal Officiel du 16 janvier 2008.
- Arrêté du 31 décembre 2007 portant création de la mention tennis du **Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport** (DES JEPS), spécialité performance sportive, publié au Journal Officiel du 16 janvier 2008.

Centres susceptibles d'organiser une formation en 2009-2010

*Certains centres étant actuellement en cours d'habilitation par leur DRJS,
il est nécessaire de vérifier auprès du responsable l'ouverture effective du centre concerné.*



LIGUE ALSACE (PRÉPARATION AU DE)

LIEU DE FORMATION : STRASBOURG

CONTACTS :

CREPS de Strasbourg

Tél. : 03 88 10 47 70

Ligue d'Alsace

Tél. : 03 88 27 99 09

Responsable : Dominique Roy

E-mail : droy@fft.fr

Tests de sélection : 2 et 3 septembre 2009

Cursus de formation : 10 septembre 2009

au 17 juin 2010

LIGUE AUVERGNE (PRÉPARATION AU DE)

LIEU DE FORMATION :

LE CHAMBON-SUR-LIGNON

CONTACT :

Centre de tennis du Chambon-sur-Lignon

Tél. : 04 71 59 25 45

Responsable : Moustapha Kouider

E-mail : centre-de-tennis@wanadoo.fr

Tests de sélection : 7 et 8 septembre 2009

Cursus de formation : 13 octobre 2009

au 15 octobre 2010

LIGUE BRETAGNE (PRÉPARATION AU DE)

LIEU DE FORMATION : RENNES

CONTACT :

AS Patton Rennes Progrès

Tél. : 02 99 63 14 76

Responsable : Marc Vidal

E-mail : mgvidal@wanadoo.fr

Tests de sélection : 3 et 4 septembre 2009

Cursus de formation : 5 octobre 2009

au 8 juillet 2010

LIGUE CENTRE (PRÉPARATION AU DE)

LIEU DE FORMATION : BLOIS

CONTACT :

Ligue du Centre

Tél. : 02 54 51 23 10

Responsable : Thierry Tournemire

E-mail : ttournemire@fft.fr

Tests de sélection : 1^{er} et 2 septembre 2009

Cursus de formation : 7 septembre 2009

au 30 juin 2011

LIGUE CHAMPAGNE (PRÉPARATION AU DE)

LIEU DE FORMATION : REIMS

CONTACT :

CREPS de Reims

Tél. : 03 26 86 70 10

Responsable : Stéphane Heyd

E-mail : stephane.hey@jeunesse-sports.gouv.fr

Tests de sélection : 21, 22 et 23 janvier 2009

Cursus de formation : 9 mars 2009

au 25 mai 2010

LIGUE CÔTE D'AZUR (PRÉPARATION AU DE)

LIEU DE FORMATION : ANTIBES / TOULON

CONTACTS :

Antibes : DDJS Alpes Maritimes

Tél. : 04 93 19 40 00

Responsable : Bernard Tapin

E-mail : bernard.tapin@jeunesse-sports.gouv.fr
Toulon : complexe sportif de la Grande Tourraque
Tél. : 04 94 75 24 15

Responsable : Gilles Camisa

E-mail : g.camisa@upv.org

Tests de sélection Antibes :

début septembre 2009

Cursus de formation Antibes :

septembre 2009 à septembre 2010

Tests de sélection Toulon : 3 et 4 septembre

2009

Cursus de formation Toulon : 21 septembre

2009 au 13 septembre 2011

LIGUE DAUPHINÉ-SAVOIE

(PRÉPARATION AU DE ET AU DES)

LIEU DE FORMATION : GRENOBLE

CONTACT :

Ligue du Dauphiné-Savoie

Tél. : 04 76 84 28 75

Responsable : Jean-François Blanco

E-mail : dsa.formation@fft.fr ; jfblanco@fft.fr

Tests de sélection DE : 6 juillet 2009

Cursus de formation : 1^{er} septembre 2009

au 9 juillet 2010

Tests de sélection DES : 3 juillet 2009

Cursus de formation : 12 octobre 2009

au 5 novembre 2010

LIGUE FLANDRES (PRÉPARATION AU DE)

LIEU DE FORMATION : LILLE

CONTACT :

Ligue des Flandres

Tél. : 03 20 81 87 30

Responsable : Jacques Boucher

E-mail : ligue.flandres@fft.fr ; jacques.boucher@fft.fr

Tests de sélection : 25 juin 2009

Cursus de formation : 1^{er} septembre 2009

au 20 juillet 2010

LIGUE FRANCHE-COMTÉ

(PRÉPARATION AU DE)

LIEU DE FORMATION : BESANÇON

CONTACT :

Ligue de Franche-Comté

Tél. : 03 81 50 27 18

Responsable : Michel Duvaud

E-mail : michel.duvaud@fft.fr

Tests de sélection : 7 au 10 septembre 2009

Cursus de formation : 28 septembre 2009

au 18 juin 2010

LIGUE GUYENNE (PRÉPARATION AU DE)

LIEU DE FORMATION : BORDEAUX

CONTACT :

CREPS d'Aquitaine

Tél. : 05 56 84 48 10

Responsable : Françoise Pontico

E-mail : francoise.pontico@creps-aquitaine.fr

Tests de sélection : 2, 3 et 4 septembre 2009

Cursus de formation : 28 septembre 2009

au 1^{er} juillet 2010

LES 8 LIGUES D'ÎLE-DE-FRANCE

(PRÉPARATION AU DE ET AU DES)

LIEUX DE FORMATION :

LIGUES FRANCILIENNES

CONTACT :

Organisme de formation Transfaire

Tél. : 01 45 23 83 83

Responsable : Patrice Gruet

E-mail : p.gruet@trans-faire.fr

Tests de sélection : 14-15-17 septembre 2009

Cursus de formation : 5 octobre 2009

au 28 septembre 2010

Tests de sélection DES : 10 septembre 2009

Cursus de formation : 8 octobre 2009

au 22 octobre 2010

LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON

(PRÉPARATION AU DE)

LIEU DE FORMATION : MONTPELLIER

CONTACTS :

Ligue du Languedoc-Roussillon

Tél. : 04 67 63 40 36

Responsable : Jean-Paul BIROU

E-mail : jpbirou@fft.fr

CREPS de Montpellier

Tél : 04 34 88 30 00

E-mail : cr034@jeunesse-sports.gouv.fr

Tests de sélection : 22 et 23 juin 2009

Cursus de formation : début septembre 2009

au début juillet 2010

LIGUE LYONNAIS (PRÉPARATION AU DE)

LIEU DE FORMATION : LYON

CONTACT :

Ligue du Lyonnais

Tél. : 04 78 27 37 97

Responsable : Jean-François Bertholin

E-mail : jfbertholin@fft.fr

Tests de sélection : 11 et 12 juin 2009

Cursus de formation : 31 août 2009

à mi-juillet 2010

LIGUE MIDI-PYRÉNÉES

(PRÉPARATION AU DE ET AU DES)

LIEU DE FORMATION : TOULOUSE

CONTACTS :

Ligue Midi-Pyrénées

Tél. : 05 62 72 32 00

Responsable : Guy Tambon

E-mail : guy.tambon@fft.fr

CREPS de Midi-Pyrénées

Tél. : 05 62 17 90 00

E-mail : cr031@jeunesse-sports.gouv.fr

Tests de sélection DE : 30 juin et 1^{er} juillet 2009

Cursus de formation : 28 septembre 2009

au 28 septembre 2010

Tests de sélection DES : 30 juin

et 1^{er} juillet 2009

Cursus de formation : 11 janvier 2010

au 17 décembre 2010

LIGUE NORMANDIE

(PRÉPARATION AU DE)

LIEU DE FORMATION : POSES (EURE)

CONTACT :

Ligue de Normandie

Tél. : 02 31 14 48 90

Responsable : Thierry Gheux

E-mail : gheux.thierry@infonie.fr

Tests de sélection DE : 2 au 5 septembre 2009

Cursus de formation : 14 septembre 2009

au 2 juillet 2010

LIGUE POITOU-CHARENTES

(PRÉPARATION AU DE ET AU DES)

LIEU DE FORMATION : POITIERS

CONTACT :

CREPS de Poitou-Charentes

Tél. : 05 49 36 06 00

Responsable : Laurent Garros

E-mail : lg32@cegetel.net

Tests de sélection DE : 6 et 7 juillet 2009

Cursus de formation : 21 septembre 2009

au 30 juin 2010

Tests de sélection DES : 29 et 30 juin 2009

Cursus de formation : 26 novembre 2009

au 24 juin 2011

LIGUE RÉUNIONNAISE

(PRÉPARATION AU DES)

CONTACT :

Contact : CREPS de St Denis de la Réunion

Tél : 02 62 94 71 81

Responsable : Yves Guénot

E-mail : suzac.guenot@wanadoo.fr

Tests de sélection DES : décembre 2008

Cursus de formation : 19 janvier 2009

à juin 2010



INTERNET

www.fft.fr

Retrouvez les informations sur l'enseignement : les structures, les filières de formation, le Club fédéral des enseignants professionnels, la formation continue...



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

2, avenue Gordon-Bennett
75016 Paris

Tél. : 01 47 43 48 00

Fax : 01 47 43 04 94

E-mail : fft@fft.fr



BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change



DUNLOP

adidas

ALAIN AFFLELOU

PARTENAIRES OFFICIELS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS